

DELIBERATION N° 2020/450

Modifiant la délibération n° 2020/203 du 13 mai 2020 portant classement dans le domaine public communal de plusieurs voies des sections Dumbéa-sur-Mer « Front de Mer », « Anse Apogoti », « Hauts d'Apogoti », « Koucokweta » et « Pic aux Chèvres » et « l'Embouchure » et autorisant le Maire à intervenir à l'acte de transfert de propriété desdites voies

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 9 décembre 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le traité de concession C 306-07 du 7 décembre 2007 relatif à la ZAC de Dumbéa-sur-Mer,

VU la délibération n°2014/158 du 5 mai 2014, autorisant le Maire à signer avec la Province Sud et la SECAL, la convention cadre pour la remise de l'entretien des ouvrages publics de Dumbéa-sur-Mer et Panda et ses avenants éventuels

VU la délibération n° 2015/147, du 4 juin 2015, portant avis consultatifs du Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa sur le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone et le Programme des Equipements Publics de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa-sur-Mer,

VU la délibération n°2020/203 du 13 mai 2020, portant classement dans le domaine public communal de plusieurs voies des sections Dumbéa-sur-Mer « Front de Mer », « Anse Apogoti », « Hauts d'Apogoti », « Koucokweta » et « Pic aux Chèvres » et « l'Embouchure » et autorisant le maire à intervenir à l'acte de transfert de propriété desdites voies,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/119 du 9 octobre 2020,

La commission municipale intitulée « Développement Durable du Territoire », entendue en séance du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
15 DEC. 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n°2020/203 du 13 mai 2020 est modifié comme suit :

**Au lieu de lire :**

- Les voies suivantes issues de la section Dumbéa sur Mer – Anse Apogoti :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des Départs	184	445222-8821	DUMBEA SUR MER – ANSE APOGOTI	410	Var.
	222a	445873-222828			
Rue des Caraïbes	97	445222-7875		181	13

- Les voies suivantes issues de la section Dumbéa sur Mer- Pic aux chèvres :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue Becquerel	359	446222-1961	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	706 ml	15 m
	192	446222-3675	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHÈVRES, Lotissement BRIGITTE		15 m
Avenue des Départs	358	446223-1151	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	167 ml	Variable

- La voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Koucokweta,:

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des passagers	345	445222-9284	DUMBEA SUR MER – KOUCOKWETA	88 ml	13 m

- Et la voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Les Hauts d'Apogoti :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Rue du Nouvelliste	194	446222-2526	DUMBEA SUR MER – LES HAUTS D'APOGOTI	234 ml	10 m

**Lire :**

- Les voies suivantes issues de la section de Dumbéa-sur-Mer – Anse Apogoti :

Nom de rue	Lot	Superficie	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des Départs	229	68a 98 ca	445222-7757	DUMBEA SUR MER – ANSE APOGOTI	273	Var.
	222a	3a 60ca	445873-222828			
Rue des Caraïbes	97	23a 81ca	445222-7875		181	13

- Les voies suivantes issues de la section Dumbéa sur Mer- Pic aux chèvres :

Nom de rue	Lot	Superficie	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue Becquerel	359	35a 57 ca	446222-1961	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	706 ml	15 m
	248	57a 65ca	446222-3695	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHÈVRES, Lotissement BRIGITTE		15 m
Avenue des Départs	423	41a 42ca	446223-1174	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	167 ml	Variable

- La voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Koucokweta :

Nom de rue	Lot	Superficie	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des passagers	345	12a 04ca	445222-9284	DUMBEA SUR MER – KOUCOKWETA	88 ml	13 m

- Et la voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Les Hauts d'Apogoti :

Nom de rue	Lot	Superficie	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Rue du Nouvelliste	191	23a 87ca	446222-2526	DUMBEA SUR MER – LES HAUTS D'APOGOTI	234 ml	10 m

#### ARTICLE 2/

Les autres articles de la délibération n° 2020/203 du 13 mai 2020 restent inchangés.

#### ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

#### ARTICLE 4/

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 DECEMBRE 2020



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 9 DECEMBRE 2020

Le Maire,  
Georges Nature



#### DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DDP	-	1
SECAL	-	1